



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du : 15 mai 2024

Présidence : Mr. Jacky FRAN CART

Secrétaire : M. Pascal ROTON

Membres présents : Michel HELYE

Mr VIGIER Eric ne participe pas à la délibération de ce dossier

L'ordre du jour appelle à l'étude des dossiers en cours.

FAGNIERES ES 2 – WITRY LES REIMS 1
SENIOR DISTRICT 1
Match n° 26087421 du 05/05/2024

Réserve d'avant match déposée par le capitaine de Witry les Reims à l'encontre de Fagnières.

Confirmé par mail envoyé de la boîte mail officielle de Witry les Reims à Marne Compétitions le mardi 07 mai 2024 à 11h19.

Motif :

Je soussigné(e) FOURNIER, THOMAS, 2544707451 Capitaine du club ENT.S. DE WITRY LES REIMS formule des réserves pour le motif suivant : Réserves sur la qualification et la participation au match sur l'ensemble des joueurs appartenant à Fagnières ES. Participation au cours des cinq dernières rencontres de championnat de plus de trois joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de dix rencontres de championnat en équipe supérieure.

La commission

Pris connaissance de la réserve pour la dire recevable sur la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort

Après enquête auprès du service compétition,



Il s'avère que les joueurs suivants ont bien joué en équipes supérieures :

- | | | |
|--------------------|----------------------|-----------|
| • CLEMENT Aixandre | licence : 2545491116 | 22 matchs |
| • GERARDIN Lucas | licence : 2544095855 | 15 matchs |
| • LEDRU Fabio | licence : 2544245761 | 16 matchs |

Considérant les dispositions de l'article 12 des Règlements particuliers de la LGEF, stipulant « 12.2 - En complément de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF, ne peuvent entrer en jeu, au cours des cinq dernières rencontres de championnat, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions officielles en équipe(s) supérieure(s). Pour une équipe supérieure disputant un championnat national, les rencontres à prendre en compte sont exclusivement les rencontres de compétitions nationales. »

Le match susmentionné se situe bien dans les cinq dernières journées de Championnat District 1
Seulement Trois joueurs de l'équipe de Fagnières Es ont joué plus de dix matchs en équipe supérieur

Par ces motifs

Décide de rejeter la réserve et d'homologuer les délais d'appel écoulés le résultat acquis sur le terrain.

FAGNIERES ES 2 (4 buts / 3 points) - WITRY LES REIMS 1 (2 buts / 0 point)

Droit administratif de 40€ au débit du compte de Witry les Reims.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne

Application de l'article 31 de la Ligue pour les championnats du District Marne

Voir REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS D1 MASCULIN – D2 – D3 – D4 du 23 Aout 2023

Pour les championnats, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 4 dernières journées de compétition
- porte sur le classement en fin de saison ; accessions-relégations

Le Président
Jacky FRANCART

Le Secrétaire
Pascal ROTON